

Les média se font gorge chaude des excès de précipitations, parfois désastreuses localement. Outre les secteurs localement grêlés ou inondés, les cumuls de précipitation sont moins choquants mais peuvent être impressionnants avec 183 mm en 3 semaines à Creil, soit plus d'un mois de précipitation chaque semaine ! On ne peut s'empêcher de penser à 2016 avec des excès d'eau très pénalisants, aggravés par de faibles rayonnements ce qui est moins le cas cette année. A l'inverse d'autres secteurs sont restés étonnamment secs ; des canons d'irrigation tournaient la semaine dernière dans certains secteurs (nord de Laon par exemple). Entre ces deux extrêmes, de nombreuses situations tirent pour l'instant leur épingle du jeu.

BLE

Protections fongicide : les jeux sont faits

Toutes les parcelles de blé ont dépassé le stade d'application d'un éventuel antifusariose en situation à risque agronomique élevé. Dans les secteurs arrosés ce risque se concrétise petit à petit dans les parcelles concernées, avec l'apparition de symptômes sur les épillets. Rappelons bien sûr que toute intervention est désormais totalement inutile. Dans les parcelles protégées on observe également des symptômes, ce qui est normal avec la pression actuelle : l'efficacité des meilleurs produits, appliqués à la bonne dose, au bon stade, en bonnes conditions, plafonne en effet à 60%. Ceci donne l'occasion de rappeler que le meilleur moyen de lutte est la prévention agronomique (protection intégrée) et l'intensification de l'activité biologique des sols.

Sur feuillage (septo rouille), c'est la dose du dernier fongicide qui assure désormais la persistance de la protection jusqu'au stade grains laiteux. Dans les parcelles précoces ce stade est désormais atteint, c'est la fin du protocole. Dans les parcelles les moins avancées, il y a encore une semaine à tenir voire 2 petites semaines en secteurs tardifs. Dans certaines parcelles bien protégées on peut parfois observer quelques dérapages de septoriose sur F2. On peut alors suspecter la présence de souches résistantes.

Quelques pucerons, beaucoup d'auxiliaires

Outre que la plupart des parcelles ont dépassé ou approchent du stade limite de sensibilité aux pucerons, de nombreux auxiliaires sont présents : beaucoup de syrphes encore cette année (ce sont les larves qui consomment les pucerons), beaucoup de micro-hyménoptère parasitoïdes malgré les conditions pluvieuses, des coccinelles (larves et adultes), des araignées qui peuvent également piéger des volants, et parfois quelques carabes prédateurs de pucerons. Il est peu probable que des parcelles puissent justifier une intervention au point de sacrifier ces auxiliaires même avec un insecticide peu coûteux. Mieux vaut les laisser travailler et faire leur cycle pour espérer les retrouver en encore plus grand nombre l'année prochaine.

Quelques criocères sont régulièrement observés sans aucune incidence sur le rendement à ce niveau de colonisation. Rarement on peut observer des tordeuses anecdotiques.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 13 juin 2018 (BSV G.C. N°17), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, C.Chatain, J.Dacquain, F.Dumoulin, B.Schmitt, A.Warin, S.Wieruszski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).
L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.
Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.
La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.